# Agorha-GA

# Fiche pratique utilisateur





# 2. Premières étapes de création d'une demande dans Agorha-GA

L'écran d'accueil et les menus d'Agorha-GA varient en fonction du profil de l'utilisateur. Le rôle 'gestionnaire de corps' (GC) a été utilisé pour les copies d'écran qui suivent.





### 4. Quelques adaptations fonctionnelles nouvelles par rapport à Epicéa

- le gestionnaire de corps créé sa demande non plus en pré-instruction mais directement en instruction
- à n'importe quelle étape suivant l'instruction et précédant la validation définitive (état « 41 »), le gestionnaire peut refuser une demande individuelle ou la remettre en instruction
- à l'étape signature, le gestionnaire a la possibilité de valider plusieurs demandes en une seule opération

## 5. Quels outils/services pour vous aider à utiliser Agorha-GA ?

#### • Trois modules d'auto-formation

Cliquez sur l'onglet **Formation** de la barre de menu du portail Agorha pour accéder à ces modules qui vous permettent de vous former aux procédures

- @ de temps partiel
- @ d'initialisation/réinitialisation et de mise à jour de dossier agent
- de congé maladie ordinaire

#### • Une documentation utilisateur et une aide en ligne

Différents points d'entrée pour y accéder : l'onglet **Documentation** du portail Agorha, la page d'accueil d'Agorha (clic sur Odu bouton Adu bou

#### • Un service d'assistance aux utilisateurs

En cas de problème dans l'utilisation d'Agorha-GA,

- si vous êtes en DDI, en DRAAF ou en établissement d'enseignement agricole (métropole) :
  contactez votre relais local d'assistance DRAAF
- o dans les autres cas :
  - envoyez un mél à sos-agorha.sg@agriculture.gouv.fr.